

Mise en oeuvre des contrats d'objectifs et de performance MPC5

Présentiel - Synchron

Les contrats d'objectifs et de performance (COP) sont des outils de mise en œuvre de la budgétisation-programme des États. Conformément aux objectifs stratégiques des plans nationaux de développement, le déploiement des opérations dans les secteurs clés implique un pilotage renouvelé avec les différents niveaux de gouvernance au sein même des administrations publiques. C'est à ce stade qu'interviennent les COP qui déclinent pour chaque administration concernée, déconcentrée ou décentralisée, les objectifs stratégiques d'une administration pour la période concernée. Le COP se présente ainsi comme une feuille de route sur la base de quoi seront établis les projets annuels de performance et les rapports annuels de performance qui suivront.

Dans la perspective de l'assainissement budgétaire, les COP permettent de résoudre les difficultés opérationnelle et institutionnelle des organisations administratives dans de nombreux pays. La tutelle de l'État sur les différentes entités administratives passe d'un dispositif de contrainte à une responsabilisation du management autour d'objectifs et de performances contractualisées dans un cadre pluriannuel. Il en résulte du côté du pouvoir central un contrôle objectif, continu et systématique en lien avec les attentes des bailleurs de fonds et des instances d'évaluation. Du côté des administrations publiques, une plus grande autonomie de décision fluidifie le déploiement des politiques, des programmes et des projets avec une allocation des moyens au plus près du terrain.

Par cet accord, l'État s'engage à procurer à l'organisme public les moyens budgétaires, humains et matériels en phase avec les objectifs à atteindre. La visibilité et la prévisibilité de la gestion en est grandement améliorée. De l'autre côté, l'organisme public s'engage sur des objectifs et sur des résultats, dans la droite ligne de la gestion axée sur les résultats (GAR). Le COP comprend des objectifs stratégiques sectoriels, des actions à mener et des indicateurs de résultats. Le taux de réalisation des actions sur la période permet une évaluation objective du bon emploi des moyens de l'administration. Si les COP constituent un échelon indispensable de la mise en œuvre du budget-programme, leur application demande un savoir-faire technique auquel cette formation entend répondre.

Objectifs

La formation « MPC 5 » qui s'inscrit dans le volet « Marchés publics et contrats » de l'offre de Perspective, a pour but de renforcer les capacités des cadres appelés à gérer des contrats d'objectifs et de performance en abordant les points clés.



Public Visé

Managers, cadres et agents issus d'institutions en charge de la programmation des investissements publics, de ministères techniques, ou des finances, de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire.



Pré Requis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Une connaissance approfondie des COP ;
Un savoir-faire en matière d'élaboration des COP et notamment en ce qui concerne l'alignement des COP avec les autorisations budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement ;
Une connaissance plus claire des enjeux des COP en vue d'une mise en œuvre partielle ou générale ;
De meilleures connaissances pour négocier les objectifs et les indicateurs de performances dans les COP.

Parcours pédagogique

1. Les COP dans la structure générale des objectifs stratégiques de l'État
2. Élaborer les COP : méthodologie et lignes directrices
3. Implémenter les COP : effectivité - monitoring – ratios d'exécution
4. Adapter les organisations administratives aux COP
5. Actualisation des schémas directeurs des COP

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations, de partages des expériences et d'études de cas ainsi que de travaux pratiques.

Méthodes et modalités d'évaluation

Travaux pratiques, études de cas, QCM. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Modalités d'accessibilité handicap

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, veuillez nous contacter en amont de la formation.

Durée

35.00 Heures **5** Jours